



Bulletin municipal d'informations de

Tréglamus

Le **Cocagnard**

Mars 2020 - N° 43



LES COORDONNEES ET NUMEROS UTILES



MAIRIE

02.96.43.17.93
mairietreglamus@wanadoo.fr

ECOLE PRIMAIRE

02.96.43.18.20
ecole.treglamus@laposte.net

SALLE MULTIFONCTIONS

02.96.43.53.38

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

02.96. 43.50.23
<http://treglamus.bibli.fr>

PHARMACIE DE GARDE

32 37

INFIRMIERE LOCALE

02.96.21.88.67

CENTRE HOSPITALIER DE GUINGAMP

02.96.44.56.56

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

02.96.13.59.59

ASAD ARGOAT

02.96.44.16.03

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

02.96.43.31.07

CENTRE DE LOISIRS

02.96.43.31.07

GENDARMERIE NATIONALE BELLE-ISLE-EN-TERRE

02.96.43.30.17

SAMU 15

POLICE 17

POMPIERS 18

Edito du Maire



Le temps passe et les années filent.

Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler.

Notre mandat se termine dans quelques jours. Je souhaite profiter de ces quelques lignes pour souligner l'investissement de l'équipe municipale qui m'a accompagné, son implication et son dévouement toujours au service de nos habitants.

Nous avons relevé le défi de poursuivre et de s'inscrire sur la voie du développement démographique. Nous avons engagé notre commune dans une démarche d'attractivité afin de lui assurer un avenir.

Beaucoup de réalisations ont été effectuées mais il reste encore à faire et la nouvelle équipe, j'en suis sûr, aura à cœur de poursuivre le travail engagé dans le but de continuer à améliorer le bien-être des habitants

Le projet école

Ce projet représente un investissement important. C'est l'aboutissement d'une réflexion et un choix de priorité à donner à la jeunesse en favorisant les conditions pour son éducation.

La réalisation de l'école est un évènement symbolique mais important pour notre commune. C'est là aussi le signe de la dynamique de notre commune à se développer et accueillir de nouvelles familles.

Le très haut débit Internet

Le déploiement de la fibre optique va être engagé. Mégalis Bretagne en charge du déploiement devrait commencer les travaux fin 2020. Le réseau support sera en grande partie intégré sur les poteaux téléphoniques existants. Il est donc indispensable que ce réseau soit bien dégagé ; c'est pourquoi je vous invite dès à présent à commencer l'élagage des arbres et autres végétaux susceptibles de gêner.

Je terminerai ce petit mot en vous souhaitant à tous une très belle et heureuse année, une bonne santé, un bien précieux qui représente la plus belle richesse donnée à chacun, et de beaux projets réalisés en 2020.

Dominique PARISCOAT,
MAIRE

SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

• CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Mme LE GALL Jeannine, Adjoint technique, peut bénéficier d'un avancement de grade (adjoint technique principal de 2^{ème} classe) au titre de l'ancienneté. Une demande va être déposée auprès du Centre de Gestion pour passage en commission administrative paritaire. Pour la nommer ultérieurement après avis de la CAP, il y a lieu dès à présent de créer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (DHS : 28H)

• RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

L'agglomération verse ou perçoit de la part de chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes-membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

La définition des statuts de l'Agglomération s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

À ce titre, il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Dans le cadre de transferts de compétence avec effet au 1^{er} janvier 2019, la CLECT a adopté son 1^{er} rapport. Il est précisé que ces évaluations sont proposées à titre provisoire et que d'autres transferts de compétences intervenant au 1^{er} janvier 2019 feront l'objet d'une évaluation de charge par la CLECT courant 2019.

Pour la commune de Tréglamus, les nouvelles compétences prises par GPA sont les suivantes : autorisations urbanisme (4 551€), PLUI plan local d'urbanisme intercommunal (2033 €) et SDIS service départemental d'incendie et de secours (18 251 €). Cette prise en charge des nouvelles compétences implique un transfert budgétaire total de 24 835 €, qui de ce fait diminuera les attributions de compensation versées par GPA.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT

• TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019

Des prestations de service sont versées par la CAF pour la gestion de la garderie périscolaire.

La CAF préconise une tarification modulée en fonction des ressources selon le quotient familial des familles. M. Le Maire propose aux membres présents de réviser les tarifs de garderie municipale.

Le conseil municipal décide :

> La gratuité du goûter pour les enfants fréquentant la garderie le soir

> **Si Quotient familial inférieur ou égal à 575 €**

• l'heure : 0.79 €

• la ½ heure : 0.40 €

> **Si Quotient familial supérieur à 575 €**

• l'heure : 1.34 €

• la ½ heure : 0.67 €

• DIAGNOSTIC PARASITAIRE

Dans le cadre du chantier de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire, les travaux de démolition ont permis de découvrir la présence de champignons lignivores. Un diagnostic parasitaire doit être réalisé. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis reçu de Bretagne habitat Diagnostics d'un montant de 99.17 € HT soit 119 € TTC

• ACCES WIFI ECOLE

Un point d'accès wifi est nécessaire afin de recevoir internet dans les classes modulables. Un devis a été reçu de la société CYLLENE pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 752 € HT soit 902.40 € TTC. Après en avoir délibéré. Le conseil municipal valide le devis et propose que la somme correspondante soit inscrite en dépense d'investissement au budget primitif 2019

• CHAUFFAGE LOGEMENT COMMUNAL 3 Place du Bourg

La chaudière du logement situé 3 Place du Bourg ne fonctionne plus correctement et doit être changée pour faciliter la location de ce logement. Le conseil municipal décide de changer le mode de chauffage de gaz en électrique. Pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal, retient l'offre de la SARL AM'ELEC de Ploumagoar pour un montant de 5193.82 € HT soit 6232.58 € TTC

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

AVENANTS AUX MARCHES – Lots n°s 2-4--5-11a et convention maîtrise d'œuvre

Présentation des avenants proposés par le cabinet d'architecture de M. Jean-Yves PHILIPPE relatifs aux travaux de l'école.

Les plus-values et moins-values sont présentées au conseil municipal

> **Convention Maîtrise d'œuvre** : Jean Yves PHILIPPE Avenant : + 11 028.33 € HT

> **LOT 2 : démolitions - Désamiantage** : Groupement LAVIGNE démolition / EIMH.

Avenant 1 + 10 794 € HT soit + 12 952.80 € TTC

Avenant 2 + 3 985.92 € HT soit + 4 783.10 € TTC

> **LOT 4 – Charpente – Ossature bois – Menuiserie intérieure** : SARL BIDAULT Menuiserie Saint Donan Avenant – 6740.00 € HT soit – 8 088.00 € TTC

> **LOT 5 – Couverture** : SARL POUPON Tréglamus Avenant : + 4 055.99 € HT soit + 4 867.18 € TTC

> **LOT 11a – Electricité – Courants forts** : SARL AM'ELEC PLOUMAGOAR Avenant :

+ 6 392.70€ HT soit + 7 671.24 € TTC

Le Conseil Municipal approuve les avenants pour les lots indiqués ci-dessus

La Vie Municipale

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

• DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE TREGLAMUS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de dissoudre le CCAS. Cette mesure sera applicable au 1^{er} Janvier 2020.

Le conseil exercera directement cette compétence, Le budget du CCAS 2020 sera transféré dans celui de la commune.

Une commission communale intitulée « commission CCAS » sera toutefois maintenue pour exercer les mêmes missions qu'actuellement (repas des aînés, colis de fin d'année..).

• BUDGET COMMUNAL 2019 VERSEMENT ANNUEL D'UNE SOMME DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET LOTISSEMENT

Afin de combler progressivement le déficit du budget lotissement, le conseil municipal s'engage à verser chaque année une somme de 4 500 € du budget communal au budget lotissement, pendant une durée de 9 ans (2019 inclus) et le solde en 2027, année d'échéance du prêt en cours sur le budget lotissement, si tous les lots sont vendus à cette échéance.

• BUDGET PRIMITIF 2019. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide de maintenir, comme en 2018, les taux des différentes taxes et fixe ces taux comme suit pour l'année 2019 :

- **Taxe d'habitation : 15,66 %**
- **Foncier Bâti : 20,50 %**
- **Foncier non bâti : 93,82 %**

• VENTE D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE KOAD AR PAOURN LOUARN A CMGO (Carrières et Matériaux du Grand Ouest)

Le maire expose la suite et fin de la procédure d'aliénation d'une portion du chemin rural de "Koad ar Paour Louarn". Le propriétaire riverain de la portion de chemin a été mis en demeure d'acquiescer les parcelles attenantes à leur propriété comme le veut la réglementation en vigueur. Seule la société CMGO s'est portée volontaire pour ce faire. La commune peut à présent vendre la portion de chemin qui a fait précédemment l'objet de l'enquête publique à la société CMGO, à savoir: 1215 m² à prendre dans la parcelle C1110 et 1628 m² à prendre dans la parcelle ZC 131.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tout pouvoir au maire afin de conclure cette vente, et signer tout document en lien avec celle-ci pour un prix net vendeur de 20 843,00 €.

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION GROUPE SCOLAIRE AVENANTS AUX MARCHES – Lots n°s 2-3-4-5-14

Présentation et validation par le CM des avenants proposés par le cabinet d'architecture de M. Jean-Yves PHILIPPE relatifs aux travaux de l'école.

- **LOT 2 : Démolitions - Désamiantage :**
Groupement LAVIGNE démolition / EIMH. Quessoy
Avenant n° 3 : + **5 455.00 € HT soit + 6.546.00 € TTC**
- **LOT 3 – Maçonnerie – Gros Œuvre :**
Entreprise LACHIVER Bâtiment. Gurunhuel
Avenant n°1 : + **3 048.48 € HT soit + 3 658.18 € TTC**

- **LOT 4 – Charpente – Ossature bois – Menuiserie intérieure :**
SARL BIDAULT Menuiserie. Saint Donan
Avenant n° 2 : + **6 556.00 € HT soit 7 867.20 € TTC**
- **LOT 5 – Couverture :** SARL POUPON Tréglamus
Avenant n° 2 : + **10 905.15 € HT soit 13 086.18 € TTC**
- **LOT 14 Serrurerie :** ENTREPRISE MORIN MIRANDA.
Langueux
Avenant n°1 : + **8 510.00€ HT soit + 10 212.00 € TTC**

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION GROUPE SCOLAIRE TRAVAUX DE REJOINTOIEMENT. ENTREPRISE LE BIHAN Cédric

Présentation du devis reçu de Mr LE BIHAN Cédric (Tréglamus) relatif aux travaux de rejointoiement. Ces travaux portent sur la démolition du mur en maçonnerie et le rejointoiement du mur et de la garderie. Le conseil accepte le devis pour un montant de 42 635,00 € HT soit 51 162,00€ TTC.

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION GROUPE SCOLAIRE Devis Trégor Traitements

Présentation du devis reçu de Trégor Traitements (Minihy Tréguier) suite au diagnostic effectué relatif à la présence de mûres dans le bâtiment. Ce traitement des maçonneries s'avère nécessaire afin d'enrayer ce champignon. Le conseil accepte le devis d'un montant de 9 821.40 € HT soit 11783.98 € TTC.

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION GROUPE SCOLAIRE. Devis E.S CONSEIL

Présentation du devis reçu de E.S. CONSEIL (85800 Le Fenouiller) relatif à la demande de mesures techniques d'humidité dans le bâti en cours de rénovation. Le conseil accepte le devis d'un montant de 615,00 € HT soit 738,00€ TTC.

• RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

La ligne de trésorerie de 300 000 € est arrivée à échéance le 03 avril dernier. L'offre des établissements bancaires est présentée au conseil. Le conseil retient l'offre du crédit agricole pour un montant de 300 000 €, pour une durée d'un an aux conditions suivantes : Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0* + marge de 1.10 % (index Euribor 3 mois moyenné du mois de février 2019 = -0.308% soit un taux de 0.792 %). Frais : 0,25 % du montant de la ligne

• CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION POUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Accord pour renouvellement de la convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED, réseau venant en aide aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, mis en place sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord. Ce réseau est basé à l'école de Belle-Isle-en-Terre. Convention entre la Commune de Belle-Isle-en-Terre et la Commune de TREGLAMUS pour l'année scolaire 2018-2019- versement de la participation financière fixée à 1 € par enfant inscrit à l'école, soit 91 € pour l'année en cours.

• VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- approuve les différents budgets primitifs 2019.
Le budget communal s'équilibre à la somme de 810 858.91 € en

section de fonctionnement tandis que l'investissement s'équilibre à la somme de 1 904 644.07 €.

Le budget lotissement s'équilibre à la somme de 135 028.26€ en section de fonctionnement et à la somme de 153 593.81 € en investissement.

• **BUDGET COMMUNAL**
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2018 et ECRITURES POUR TRANSFERT BUDGETS
EAU ET ASSAINISSEMENT A GPA.

A partir du 1^{er} janvier 2019 les budgets « Service des Eaux et Assainissement » sont transférés à Guingamp Paimpol Agglomération et la commune a pour obligation d'intégrer au budget communal les résultats de ces budgets annexes

Résultats au 31.12.2018	SERVICE DES EAUX	ASSAINISSEMENT
Section Fonctionnement	2433.83 €	14 249.08 €
Section Investissement	+ 10 665.29 €	1 137.36 €

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 250 317.28€ auquel on déduit le déficit du service des eaux et le déficit du service assainissement, soit une somme totale de 233 634.37 € à affecter à la section d'investissement 2019

• **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

La commission du personnel s'est réunie dernièrement pour notamment étudier le planning des agents intervenant à l'école. Un agent en CDD intervient à l'école depuis déjà plusieurs années. La commission souhaiterait créer un poste d'adjoint technique et supprimer cet emploi en CDD qui reste précaire.

Le Maire propose au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} Septembre 2019 un poste d'adjoint technique avec une durée hebdomadaire de 28h30 (l'agent serait annualisé et interviendrait essentiellement à l'école et notamment en classe auprès des enfants de maternelle et grande section ainsi qu'à la garderie périscolaire). Le conseil valide la proposition.

 **SEANCE DU 24 JUIN 2019**

• **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

M. Denis TARTIVEL, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2018 de la Commune, dressé par M. Dominique PARISCOAT, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif du Maire et le compte de gestion du trésorier.

• **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes pour l'année 2019.

Amicale Laique. Tréglamus (1100+80)	1 180
Association des Chasseurs. Tréglamus	255
Club de Rink Hockey Tréglamus	700
Club du 3 ^{ème} âge Tréglamus	300
Comité des Fêtes	500
Coopérative Scolaire - Tréglamus	1 200
Comité local FNACA - Tréglamus	200
Randonneurs du Jaudy Tréglamus	185
US Tréglamus	1 000
US Tréglamus - Vétérans	250
Breizilois Darts	200
Comité mycologique des Côtes d'Armor	185
Pierre Le Bigault Muco Callac	50
Croix Rouge	50
Rêves de clown	50
Partage et emplois Guingamp	50
Les Restaurants du Coeur St Brieuc	50
Grâces Twirling Club	130
Studio Danse et Forme Guingamp	40
Téléthon (AFM)	50
Association Bulles d'eau. Guingamp	30
Secours catholique	50
Centre Aide Alimentaire Pays de Guingamp	283
La Rose Espoir. Ploumagoar	50
Maison Familiale Rurale de Plérin	16
Bâtiment CFA Plérin	20
US PLOUISY	40
Les Amis du Vélo du Pays de Belle Isle En Terre	50
Judo club du Trégor	40
Parents et jeunes Sapeurs-pompiers de Lanvollon	20
US Ménez Bré Louargat	50
Rugby Kreiz Treger	16
Amicale Laique de Ploumagoar (Danse et Fitness)	20
SCB Gym Guingamp	20
Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ploufragan	16
Solidarité Paysans	50
Foyer socio-éducatif Collège Prat Alès. Belle-Isle-en-Terre	16
Foyer socio-éducatif collège Albert Camus. Grâces	100



La Vie Municipale

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AVENANT N° 3 AU MARCHÉ BIDAULT – Lot n°4

« Charpente-Ossature bois et Menuiseries intérieures »

Le conseil municipal valide les travaux supplémentaires suivants :

- SARL BIDAULT Menuiserie. Saint Donan
Avenant n°3 : + 1 136,50 € HT soit 1 363.80 € TTC

• POSE D'UN REDUCTEUR DE PRESSION A LA SALLE MULTIFONCTION : Entreprise HER

Suite à la commission travaux bâtiments, il a été décidé de poser un réducteur de pression sur l'arrivée d'eau froide dans la chaufferie de la salle multifonction.

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise HER Habitat Energies Renouvelables de St Brieuc pour la somme de 304.56 € HT soit 365.47 € € TTC

• CHAMBRE FROIDE CUISINE DE LA SALLE MULTIFONCTION CONTRAT DE MAINTENANCE FROID ET ENTRETIEN HOTTE DE LA CUISINE

Suite à la commission travaux bâtiments, il a été décidé de réparer la chambre froide de la cuisine à la salle multifonction et de remplacer le groupe complet. Il est également proposé d'y ajouter un contrat de maintenance pour le froid et le nettoyage de la hotte de la cuisine.

• Le Conseil Municipal,

- Retient l'offre de l'entreprise DALKIA FROID SOLUTIONS (Agence de Lannion) pour la somme de 2 492,61 € HT soit 2 991,13 € TTC pour le changement du groupe complet de la chambre froide,
- Retient l'offre de l'entreprise DALKIA FROID SOLUTIONS (Agence de Lannion) pour la somme de 390,00 € HT soit 468,00 € TTC pour la maintenance froid (chambre froide positive et négative + une armoire 2 portes) et pour la somme de 350,00 € HT soit 420,00 € TTC pour le nettoyage des hottes et extracteurs

• CHANGEMENT DE PORTE AU CLUB HOUSE. TRAVAUX ENTREPRISE FERCOQ

La porte du club house étant défectueuse, il devenait judicieux de la remplacer pour permettre une meilleure utilisation de la salle. Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise FERCOQ de Grâces pour la somme de 2 754,00€ HT soit 3 304,80 € € TTC.

• TRAVAUX DE REFECTION DE LA PORTE D'ENTREE DE LA SALLE MULTIFONCTION : ENTREPRISE RAUB

Suite à la commission travaux bâtiments, il a été décidé de réparer

ou changer la porte défectueuse de la salle multifonction. Les différents devis reçus sont présentés.

L'entreprise RAUB de Lannion est retenue pour la somme de 1 252,00€ HT soit 1 502,40 € € TTC

✍ SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AVENANT n° 1 AUX MARCHES LAPOUS (Lot 8) – OPI (Lot 9) et HER (Lot 12) AVENANT N° 2 AU MARCHÉ AM ELEC (Lot 11a)

Présentation au conseil des avenants proposés par le cabinet d'architecture de M. Jean-Yves PHILIPPE relatifs aux travaux de l'école. Les travaux supplémentaires sont présentés au conseil municipal et validés comme suit :

- SARL LAPOUS . PLOUIGNEAU LOT 8 :
Doublages – cloisons et plafonds
Avenant n° 1 : + 959,99 € HT soit 1 151.99 € TTC
- SARL OPI. CAVAN . LOT 9 : Plafonds suspendus
Avenant n° 1 : + 438,90 € soit 526.68 € TTC
- ENTREPRISE AM'ELEC. Lot 11a : Electricité
Avenant N° 2 : + 7 209,85 € HT, soit 8 651.82 € TTC
- ENTREPRISE HER. SAINT-BRIEUC Lot 12 :
Plomberie sanitaires Chauffage VMC
Avenant n° 1 : + 2 879,64 € HT, soit 3 455.57 € TTC

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE. DEVIS ENEDIS.

Présentation au conseil municipal de l'offre d'ENEDIS pour le raccordement du groupe scolaire au réseau public de distribution d'électricité. La puissance de raccordement sollicitée est de 72 KVA.

Mr le Maire présente les caractéristiques du projet. La contribution au coût du raccordement est de 2 358,60 € HT, soit 2 830,32 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte l'offre d' ENEDIS.

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION GROUPE SCOLAIRE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE REJOINTOIEMENT. ENTREPRISE LE BIHAN Cédric

Présentation au conseil du devis complémentaire reçu de Mr LE BIHAN Cédric relatifs aux travaux suivants :

- Casser les enduits sur la façade du bâtiment et rejointoiement des maçonneries
- Fermeture d'une fenêtre et reprise des maçonneries avec joints
- Construction d'un mur en pierre à l'entrée de la garderie
- Hydrofuger les enduits



Fleurs du Méné
Frédéric Le Goff

1, rue des Tilleuls - 22540 LOUARGAT

02 96 43 52 67 - www.fleursdumene.com



Demain à votre service

CADIOU Fred
Entretien Parcs & Jardins
PETITS TRAVAUX
INTERIEURS ET EXTERIEURS

Pour PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

02 96 43 59 07
07 86 04 32 35

1 Crech ar maout 22540 TRÉGLAMUS

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 10 045,00 € HT, soit 12 054,00 € TTC

• BUDGET COMMUNAL. DECISION MODIFICATIVE : PORTE DU CLUB HOUSE

Mr Tartivel, Adjoint aux finances, propose de régler cette dépense en investissement initialement prévue au budget primitif en fonctionnement. Le conseil municipal valide la décision modificative suivante :
Section d'investissement /Dépenses

Porte Club House : + 3 305,00 €
Acquisition matériel et mobilier : - 3 305,00 €

• TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE : SARL LE VERGER

Le conseil municipal avait précédemment engagé une prévision budgétaire pour aménager le cimetière. Les différents devis reçus sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise SARL LE VERGER de Péderneq pour un montant de 4 810,81 € HT soit 5 772,97 € € TTC

• PRET COURT TERME TVA DE 350 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire, Mr Tartivel-Adjoint aux finances, préconise de faire un emprunt court terme pour financer ces travaux dans l'attente du remboursement de la TVA. Une demande portant sur la somme de 350 000 € a été faite auprès de plusieurs établissements bancaires. Les propositions détaillées sont présentées au conseil municipal.

Le conseil municipal décide :

- d'emprunter 350 000 € sous forme d'un prêt Court terme relais auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, dans les conditions suivantes :

Durée : 2 ans

Périodicité : trimestrielle pour les intérêts

Taux : Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge de 1.10 % (conditions octobre 2019 : Euribor 3 mois moyenné - 0.416 %) soit un taux de 0.684 %

Décompte et paiements des intérêts chaque trimestre

Frais de dossier : 0.20 % du financement

• SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ET AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT

➤ Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent a obtenu le concours d'adjoint technique territorial de 2ème classe et a été nommé à temps complet dans ce grade au 01.09.2018. (Cet agent occupait auparavant le poste d'adjoint technique avec une durée hebdomadaire de 20H30).

Sa titularisation dans ce poste est intervenue le 1er septembre 2019

L'ancien poste (Adjoint technique 20H30) était resté inscrit au tableau des effectifs dans l'attente de la titularisation. Il y a lieu par conséquent de supprimer ce poste au tableau des effectifs.

➤ Mr le Maire informe qu'il s'avère nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de l'adjoint technique (DHS 25 H) intervenant à la cantine scolaire. La commission du personnel a validé une augmentation d'une heure portant la DHS à 26H.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le maire à supprimer le poste d'Adjoint technique avec une DHS 20 H30
- autorise le maire à supprimer le poste d'Adjoint technique avec une DHS 25 H
- autorise le maire à créer le poste d'Adjoint technique avec une DHS 26 H à compter du 1er octobre 2019

• MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de délibération en date du 05 Août 2019 a été soumis au Comité Technique Départemental du Centre de Gestion des Côtes d'Armor concernant le dispositif du Compte Epargne temps.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Départemental du Centre de Gestion des Côtes d'Armor en date du 17 Septembre 2019. Le Maire donne les modalités de mise en place. Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte ce dispositif de Compte Epargne temps à compter du 1er Janvier 2019.

• ADOPTION RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2018 ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal adopte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de TREGLAMUS et sur le service d'assainissement collectif. Ces rapports sont consultables en mairie.

• SUBVENTION 2019 A L'ATELIER CHOREGRAPHIQUE

4 enfants de la commune y sont inscrits. Le conseil municipal donne son accord pour verser la somme de 40,00 € à l'atelier chorégraphique. (Ecole de danse de Pabu).

📅 SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

• GPA. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le conseil acte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la commune, consultable en mairie ou à GPA.

• GPA. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est consultable en mairie ou à GPA.

• GPA - ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient

La Vie Municipale

perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Le conseil adopte le rapport de la CLECT.

• APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL AVEC GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Ce pacte financier et fiscal est un accord commun sur un ensemble d'actions et d'engagements, l'accès aux dispositifs qu'il contient nécessite l'adhésion de chacun à l'ensemble du dispositif.

Afin de clarifier et d'harmoniser les relations financières entre communes et agglomération, pour assurer de manière plus lisible et cohérente le financement du projet de territoire tout en préservant les capacités financières des communes et de l'agglomération, Guingamp Paimpol Agglomération a approuvé, par délibération du 30 septembre 2019 les dispositions d'un pacte financier et fiscal qui est soumis à l'approbation de ses 57 communs membres. Il se décline en 5 objectifs partagés :

1. Faire jouer la solidarité au sein du bloc communal
2. Investir dans le sens du projet de territoire
3. Optimiser les ressources du bloc communal
4. Mieux financer les services publics
5. Rendre l'action publique plus performante

Ces objectifs sont précisés et déclinés en actions développés dans le document annexé à la présente délibération. Sa mise en œuvre effective fera l'objet de délibérations spécifiques pour chaque commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le pacte financier et fiscal, régissant les relations financières entre Guingamp Paimpol Agglomération et la commune de Tréglamus et de préciser que son adoption emporte l'accès aux dispositifs qu'il contient (fonds de concours, reversements fiscaux sur les zones d'activités etc...)

Le conseil municipal :

- approuve le pacte fiscal et financier.
- précise que l'entrée en vigueur s'opérera dès l'année 2019 avec comme référence les bases et taux 2017 pour la taxe sur le foncier bâti et que les produits de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les zones d'activités communautaires seront intégrés dans le dispositif à compter de 2020.

• FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES – APPROBATION DU DISPOSITIF POUR LA PERIODE 2019-2021

Afin de permettre à toutes les communes de pouvoir bénéficier du dispositif, chacune d'entre elles se voit réserver une enveloppe minimum (10 000€) à condition qu'elle présente un projet éligible. Au-delà de cette enveloppe minimum, un plafond est fixé pour les dossiers déposés au titre des nouvelles thématiques (hors maisons de santé et derniers commerces)

Au total, les fonds de concours sur les nouvelles thématiques sont plafonnés à 1 200 000€, alors que 400 000€ sont réservés aux dispositifs « Maisons de santé » et « Derniers commerces ». Par ailleurs, 50 000€ sont réservés à la lutte contre le frelons asiatique (en fonctionnement).

Ces enveloppes, fonction de la population (50%) et inversement proportionnel au revenu /habitant (50%) de chaque commune sont présentées. Pour Tréglamus le montant est de 16 085 €.

Le conseil approuve le dispositif de fonds de concours communautaire pour la période 2019-2021 tel qu'il est détaillé dans le règlement.

• CONVENTION AVEC GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION POUR LE REVERSEMENT DE FISCALITE PERÇUE PAR LA COMMUNE SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Par délibération du 30/09/2019, le conseil communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération a institué un dispositif de reversement de la fiscalité (foncier bâti + taxe d'aménagement) perçue par les communes sur les zones d'activité communautaires.

Le dispositif proposé est applicable sur l'ensemble des zones d'activités communautaires.

Le produit fiscal mis en répartition est le suivant :

- Produit complémentaire de taxe sur le foncier bâti perçu sur les zones communautaires avec pour référence les bases et taux de 2017
- Produits de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones communautaires à compter du 1^{er} janvier 2019

La répartition de ce produit est la suivante :

- 50% reversés à Guingamp Paimpol Agglomération
- 25% à destination d'un fonds intercommunal de solidarité pour l'ensemble des communes de l'agglomération.
- 25% conservés par la commune d'implantation

Les produits supplémentaires perçus sont consécutifs à toute majoration des valeurs locatives, constructions nouvelles, extension, aménagements, revalorisation.

Le fonds intercommunal de solidarité est piloté par l'Agglomération. La répartition du produit collecté s'opère de la façon suivante :

- 1/3 en fonction de la population DGF de la commune
- 1/3 inversement proportionnel au potentiel fiscal/habitant de la commune
- 1/3 inversement proportionnel à la fiscalité économique perçue/habitant sur la commune

Les données utilisées sont les dernières communiquées par les services fiscaux et préfectoraux.

Cas des dispositifs existants avant la fusion

Avant le 1^{er} janvier 2017, Guingamp Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Belle Isle En Terre avaient instauré un dispositif de reversement de produits fiscaux perçus sur les zones d'activités communautaires.

CMGO
Carrières et Matériaux
du Grand Ouest

**CMGO BRETAGNE
NORD OUEST**

Carrière de TREGLAMUS
Tél. 02 96 43 51 90



La Vie Municipale

Afin de pérenniser les engagements pris et la dynamique engagée, les soldes ci-après sont intégrés, chaque année, aux reversements fiscaux objet de la présente convention. Il est toutefois précisé que ces soldes pourront être revus en cas de bouleversement substantiel des bases en question, à la demande de la commune et/ou de l'intercommunalité

Commune	Attribution ancien dispositif	Contribution ancien dispositif	Solde
Tréglamus		8 040 €	-8 040 €

Sous réserves d'évolutions, le périmètre de base du dispositif est le suivant :

Commune/Zones d'activités	Base TF commune de référence (2017)	Taux TFB commune de référence (2017)
Zone de Keranfeuilien	78441	20,50

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- approuve le dispositif de reversement de la fiscalité perçue sur les zones d'activité communautaires tel que décrit ci-dessus et comme le prévoit la convention
- précise que l'entrée en vigueur s'opérera dès l'année 2019 avec comme référence les bases et taux 2017 pour la taxe sur le foncier bâti et que les produits de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les zones d'activités communautaires seront intégrés dans le dispositif à compter de 2020.

• GPA. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites par l'agglomération Guingamp Paimpol.

Le Maire de chacune des communes membres de l'EPCI doit présenter, pour information, ce rapport annuel 2018 au conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2018 établi par GPA.

• CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune a décidé de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 a lancé. Considérant la nécessité de conclure ce contrat d'assurance statutaire, les résultats sont communiqués.

Le Conseil Municipal

Approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion

dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et DECIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023 en optant pour les garanties suivantes :

- Agents (DHS supérieure à 28 H) : Taux 6.25 %
- Agents (DHS inférieure à 28H) : Taux : 0.95 %

• PRIMES DE FIN D'ANNEE 2019 AUX EMPLOYES COMMUNAUX

Le conseil municipal décide, d'accorder pour l'année 2019 une prime de fin d'année aux employés communaux d'un montant de 856 € brut pour les agents à temps complet et au prorata de leur durée hebdomadaire pour les agents à temps non complets

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AVENANT n°21 AUX MARCHES LAPOUS (Lot 8) – OPI (Lot 9) et HER (Lot 12) AVENANT N° 3 AU MARCHÉ AM ELEC (Lot 11a)- AVENANT n° 1 AU MARCHÉ CRA (Lot 10)

Présentation et validation des avenants proposés par le cabinet d'architecture de M. Jean-Yves PHILIPPE relatifs aux travaux de l'école.

- > SARL LAPOUS. PLOUIGNEAU LOT 8 : Doublages – cloisons et plafonds
Avenant n° 2 : +1 331.98 € HT soit 1 598.38 € TTC
- > SARL OPI. CAVAN . LOT 9 : Plafonds suspendus (moins-value)
Avenant n° 2 : - 717.44 € HT soit - 860.93 € TTC
- > ENTREPRISE AM'ELEC. Lot 11a : Electricité
Avenant n° 3 : + 476.76 € HT, soit 572.11 € TTC
- > ENTREPRISE HER. SAINT-BRIEUC Lot 12 : Plomberie sanitaires Chauffage – VMC
Avenant n° 2 : +1 753.03 € HT, soit 1 033.64 € TTC
- > ENTREPRISE CRA. Lot 10 Chapes. Revêtements de sols Faïence (moins-value)
Avenant n° 1 : - 186.00 € HT, soit - 223.20 € TTC

• REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE. TRAVAUX RESEAU ORANGE

Présentation du devis reçu d'Orange pour les travaux de raccordement des nouveaux bâtiments de l'école, d'un montant de 816,58 € HT, soit 979.90 € TTC.

Le conseil municipal valide ce devis présenté par Orange.

• REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE AVENANT n° 1 DE SUBSTITUTION AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Le cabinet d'architecture PHILIPPE Jean-Yves a changé de dénomination sociale pour devenir STUMM Architectures. Il y a lieu de valider l'avenant de substitution au contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux cités en objet. Cet avenant est validé.

LE VERGER
Paysagiste

Z.A. de Maudéz
22 540 PEDERNEC
02 96 44 71 55
le-verger.paysagiste@wanadoo.fr

Bureau d'études
Création de Jardin
Entretien de jardin

ARTISAN MAÇON
NEUF & RÉNOVATION

AGRANDISSEMENT
MUR EN GABION
MUR EN PIERRES
JOINTS A LA CHAUX
SUR MAÇONNERIE PIERRES
CRÉATION D'OUVERTURE

LE BIHAN
Cédric

1 Parc Min Guen - 22540 TREGLAMUS
02.96.43.16.12

Constance Huet



Constance Huet, a été recrutée afin de renforcer l'équipe ASEM.

Originaire de Tréglamus, j'ai toujours vécu à Kermouchard, j'y ai passé mon enfance et aujourd'hui j'y habite dans une maison rénovée en 2013. Après un cycle primaire passé sur les bancs de notre école, j'ai poursuivi ma scolarité au Collège Albert Camus de Grâce. Au cours de mes études, j'ai obtenu un CAP petite enfance, un BEP service aux personnes et un Bac Pro service en milieu rural. J'ai commencé ma vie active par des missions d'intérim avant d'être recrutée comme ASEM à l'école privée de Bégard. En 2016, j'ai saisi l'opportunité de me rapprocher de Tréglamus en mission de remplacement à l'école. Trois ans plus tard, j'ai tout naturellement présenté ma candidature au poste qui s'ouvrait afin de poursuivre mon épanouissement dans notre belle école.

Service public d'assainissement non collectif : la redevance annualisée

Les habitations et les bâtiments non desservis par le réseau public de collecte des eaux usées doivent être équipés d'une installation d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement afin d'épurer les eaux usées (eaux vannes et eaux ménagères) avant leur rejet dans le milieu naturel.

Comme le prévoit la réglementation nationale, Guingamp-Paimpol Agglomération est chargée du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Ce contrôle périodique est obligatoire tous les 10 ans ou tous les

5 ans en cas de risques sanitaires. Il a pour but de vérifier l'intégrité du dispositif d'assainissement, son bon état de fonctionnement et son entretien régulier afin de constater son efficacité et l'absence d'impact sur l'environnement.

Cette visite périodique obligatoire est payante afin de financer le fonctionnement de ce service public local de protection de l'environnement. Depuis le 1er janvier 2020, la redevance est annualisée. Le montant dépend de la périodicité du contrôle, il est de 15 € ou 30€ par an et il est inscrit sur la facture d'eau potable.

Budget communal 2019 section de fonctionnement

DEPENSES REALISEES	569 996 ,16 €	RECETTES ENCAISSEES	817 095,67 €
Charges à caractère général	172 563,78	Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	19 731,59 €
Charges de personnel (personnel titulaire et non titulaire+ charges sociales)	326 205,33 €	Produits des services	49 700,89 €
Atténuations de produits	8 501,00 €	Impôts et Taxes (dont impôts locaux)	366 693,71 €
Autres charges de gestion courante	41 443,16 €	Dotations et participations de l'Etat	339 109,86 €
Charges financières : intérêts emprunts	11 736,44 €	Produits de gestion courante (locations..)	24 279,56 €
		Produits financiers	4,80 €
Amortissements	9 546,45 €	Produits exceptionnels	17 575,26 €

La section de fonctionnement dégage au 31 décembre 2019 un excédent de 247 099,51 € qui sera transféré en 2020 en section d'investissement.

La fibre optique

arrive sur votre commune :

L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

Phase 2 (2020-2023)

La programmation de la deuxième phase du projet Bretagne Très Haut Débit avait été adoptée par le Syndicat mixte en mars 2018 après une concertation avec les Communautés de communes, organisée par les Départements dans le cadre des commissions Programmation et Financement de Mégalis Bretagne.

La deuxième phase du projet Bretagne Très Haut vise le raccordement à la fibre optique de 400 000 locaux (foyers, entreprises et services publics).

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité.

Au besoin, l'opérateur des travaux, le groupement Axione - Bouygues Énergies et Services est en charge du déploiement dans toute la région, peut procéder à l'élagage des plantations gênantes aux frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier.

Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet.

Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

Qui doit élaguer ?

La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



Qui doit élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



TRAITEUR - ORGANISATEUR DE RECEPTIONS
Mariages, banquets, buffets, cocktails dînatoires, plats à emporter...



L'Oasis traiteur

02 96 21 42 00
Fax: 02 96 21 48 35

<http://www.loasis-traiteur.com>
loasistraiteur@orange.fr

SARL LE DIOURON - GALARDON
5 rue de l'Argoat - Parc d'activités de Kerhollo Est- 22200 Saint-Agathon

COUVERTURE - BARDAGE

HERVÉ Richard

6 Kermadec - TREGLAMUS

06 50 86 90 81

La Vie Municipale

PLUI

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La communauté d'Agglomération est engagée depuis deux ans dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Ce document va permettre de définir la stratégie de développement et d'organisation du territoire intercommunal, ainsi que les règles générales d'utilisation des sols pour les 10 prochaines années.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a fait l'objet d'un débat en Conseil d'Agglomération le 30 septembre 2019. Il a ensuite été présenté en Conseil Municipal le 19 novembre. Faisant directement suite à la phase d'élaboration du Diagnostic de territoire, le PADD constitue la vision d'aménagement que les élus communautaires souhaitent donner au territoire intercommunal pour les 10 prochaines années. Il met l'accent notamment sur la protection environnementale, la sobriété foncière, la préservation du cadre de vie et la préservation de la biodiversité.

Pièce essentielle du PLU-i, le PADD va permettre de préciser dans les prochains mois un zonage délimitant notamment, les secteurs constructibles, les espaces préservés, ceux dédiés à l'agriculture, ou encore ceux utiles à la promotion économique du territoire. Chacun des secteurs identifiés sera assorti de dispositions réglementaires clarifiant les possibilités offertes en matière d'urbanisme de la zone.

Vous pouvez vous tenir informés de l'état d'avancement du PLU-i en consultant le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération. Une adresse mail est également à votre disposition dans le cadre de la concertation publique, n'hésitez pas à faire part de vos questions : plui@guingamp-paimpol.bzh.

Mission argent de poche

Dispositif argent de poche

Ce dispositif permet d'accompagner des jeunes de 16 à 17 ans dans une première expérience professionnelle valorisante vis-à-vis des adultes.

5 jeunes de Tréglamus y ont participé. Les missions confiées aux jeunes : aide à l'entretien des espaces verts et travaux de nettoyage à la fin de l'année scolaire.

Un jeune peut effectuer 3 missions maximum au cours de l'été.

Chaque mission à une durée d'une demi-journée : 3 heures 30 dont 30 minutes de pause. L'indemnisation par l'agglomération est fixée à 15 € par mission.



3 garçons aux services techniques
Nettoyage des fleurs, taille de haies

2 filles à l'école
Travaux de nettoyage de l'école

Mission de 3 heures
Financement GPA

roudenngrafik
Votre imprimeur breton

Imprimerie traditionnelle et numérique
Impression grand format
Studio de création graphique...

la chaîne graphique à **365°**
un peu plus que le tour de la question.

www.roudenn.fr

Z.I. DE BELLEVUE. GUINGAMP - 02 96 119 729

LE COGUEEN Marc
Vin - Bières - Eaux
PÉDERNEC

JE LIVRE à DOMICILE

Tél/Fax : 02 96 45 31 90

Habitat

Des aides pour améliorer votre habitat

Afin d'accompagner les particuliers dans la rénovation ou l'adaptation de leur logement, Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé en juin 2018 un programme d'intérêt général, « Énergie & Adaptation ». En amont des travaux, le Centre de Développement de l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), opérateur pour l'agglomération, vous conseille pour faire les bons choix et vous aide à financer votre projet.

Accessible aux propriétaires occupants comme aux propriétaires bailleurs, le programme « Énergie & Adaptation » a pour principaux objectifs de réduire la facture énergétique des ménages, de lutter contre le mal-logement et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Véritable opportunité pour engager des travaux de qualité, « Énergie & Adaptation » s'inscrit dans la politique environnementale et sociale de l'agglomération. Son ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le chauffage mais aussi de valoriser l'offre de logement existante pour limiter l'étalement urbain.

Pourquoi pas vous ?

Près de 1000 ménages ont contacté le Centre de Développement de l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), 70 % d'entre eux sont éligibles au programme.

300 propriétaires ont ainsi bénéficié d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de l'agglomération, d'une prime « Habiter Mieux », voire de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et d'aides des caisses de retraite. Ces financements, cumulables avec le crédit d'impôt, peuvent régulièrement dépasser 50 % du budget global des travaux, selon les cas.

Et vous, quel est votre projet ?

- Pour faire des économies d'énergie et améliorer votre confort : réalisez des travaux d'isolation, changez votre chaudière, remplacez vos menuiseries ou installez une VMC...
- Pour adapter votre lieu de vie et préserver votre autonomie : aménagez votre cuisine ou votre salle de bain, faites installer une douche à l'italienne avec un siège mural, optez pour des volets automatisés ou un sol antidérapant...

Quelles sont les conditions pour être éligible au programme « Énergie & Adaptation » ?

- Votre logement doit avoir plus de 15 ans.
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.
- Les travaux doivent être réalisés par des artisans qualifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

Comment se faire accompagner gratuitement ?

- Vérifiez votre éligibilité auprès du CDHAT par téléphone au 02 96 01 51 91.
- Prenez rendez-vous pour un diagnostic et des conseils techniques à domicile.
- Étudiez les devis avec le CDHAT, puis engagez les travaux.
- Transmettez les factures au CDHAT qui vous informera du paiement des subventions.

Les permanences du CDHAT
Le CDHAT tient des permanences mensuelles gratuites et sans rendez-vous sur le territoire de l'agglomération pour vous informer et vous accompagner.

Urbanisme 2019

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES :

- FOURNIER Quentin et PAILLARDON Mathilde : maison individuelle
- ZIEGLER Marc : extension d'une maison individuelle
- LE CORRE Emmanuelle : maison individuelle
- RIOU Nicolas : extension d'une maison individuelle
- RICHARD Claude : maison individuelle
- TARDIEUX Kévin : maison individuelle
- L'ANTON Jean-Marc : Rénovation d'un hangar en 2 parties
- HUET Sylvie : construction d'un poulailler
- LE GALL Félix : maison individuelle
- HERVE Philippe : Création d'un car port ouvert et mur de clôture

DECLARATIONS PREALABLES :

- KERAVIS Mickaël : construction clôture en limite séparative
- CLOAREC Bernard : Rénovation façade
- POIGNANT Didier : division de terrain en vue de construire
- CLOAREC Frédéric : extension maison et création ouvertures
- COLLIAS Yann : pose fenêtres de toit + remplacement fenêtres existantes
- STEUNOU Hubert : Véranda
- DOGNEAU Jérémy : modification façade et rénovation maison
- LE BOURDONNEC Marc : construction d'un mur de clôture

Terrassement - Maçonnerie

Z.A. de Keranfeuilien

TREGLAMUS

Tél. 02 96 43 17 85



Réhabilitation du



Les objectifs

- Résoudre les problèmes de vétusté des locaux
- Améliorer la consommation énergétique des bâtiments
- Mettre en application les normes réglementaires d'accessibilité
- Améliorer le fonctionnement et embellir les bâtiments

A noter les entrées et sorties des élèves se font le temps des travaux par la rue de la Mairie

La première phase de travaux a duré une année. Les 90 enfants scolarisés ont rejoint le pôle primaire en fin d'année.

En utilisant la salle plurivalente en salle de classe ; les locaux de la garderie sont utilisés en salle de sieste. Les salles de classes modulables ont quitté la cour de l'école.

groupe scolaire



La phase 2

Le Pôle « maternelle » étant libéré, les travaux de démolition et de désamiantage ont commencés

ASAD Portage de repas

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Asad Argoat a repris l'activité de portage de repas précédemment gérée par le SECAD de Belle Isle en Terre.

Jusqu'au 31 mars 2020, le service va continuer à fonctionner en liaison chaude.

Le conseil d'administration de l'Asad Argoat a décidé de passer l'ensemble de son service de portage de repas (Guingamp - Bourbriac - Belle Isle en Terre) en liaison froide. Pour le secteur de Belle Isle en Terre le changement aura lieu au 1er avril 2020.

Pourquoi ce choix ?

La liaison chaude apporte une facilité pour la personne âgée (le repas est livré prêt à être consommé), elle représente néanmoins des contraintes, plus particulièrement en terme d'hygiène alimentaire

- Le repas est destiné à être mangé de suite, sans possibilité d'être stocké dans le réfrigérateur pour un autre moment (ex : le plat chaud ne pourrait pas être utilisé le lendemain)
- L'association doit garantir qu'entre le moment où les repas partent de l'EHPAD et la dernière personne livrée, la température du plat chaud ne descende pas en dessous de 63°. En 2019, des contrôles effectués sur le service de portage de Repas de Bourbriac ont montré qu'il était difficile de respecter cette norme.
- Un repas comprend à la fois un plat chaud et des éléments froids (entrée, dessert, fromage ...). Il est impossible de garantir le respect de la chaîne du froid (les véhicules ne sont pas équipés de cellule réfrigérée)

La liaison froide

Il ne faut pas confondre repas froid (exemple : buffet campagnard) et liaison froide. La liaison froide correspond à un mode de conservation et de livraison d'un repas à domicile.



Après confection, un plat (chaud ou froid) est conditionné en portion individuelle dans une barquette hermétique. La barquette est ensuite placée dans une cellule de refroidissement rapide qui abaisse la température au cœur des aliments de +65°C à +10°C en moins de 2 heures. La barquette est mise en chambre froide (une température entre 0 et +3°C).

Cette technique de refroidissement permet de garantir la conservation des aliments en toute sécurité sur une durée plus longue. Pour chaque plat, une date limite de consommation est indiquée.

Comment utiliser un repas livré en liaison froide

Le conseil d'administration de l'Asad Argoat exige que la livraison des repas soit effectuée 7jours/7 y compris les jours fériés. Cela permet aux personnes isolées et/ou nécessitant une vigilance d'avoir une visite quotidienne.

La livraison s'effectuera dans la matinée selon la tournée. Le repas est immédiatement mis dans le réfrigérateur par la personne qui le livre. Elle peut également être amenée à contrôler qu'il ne reste plus de plats dont la limite de consommation serait dépassée.

A l'heure qu'elle souhaite, la personne âgée, ou l'aide à domicile, prend les plats dans le réfrigérateur. Le plat qui sera consommé chaud peut être réchauffé directement dans la barquette au four micro-ondes. Si la personne souhaite un mode de réchauffage traditionnel, elle peut mettre les aliments dans une casserole, une poêle ... et utiliser la plaque électrique ou le gaz.

Information

En mars 2020, des réunions d'information à destination des personnes bénéficiant du service de portage de repas et de leur famille seront organisées.



Nouvelles entreprises

La Vie Municipale

Laurent BRICHET : Diététicien

Laurent BRICHET s'est installé sur notre commune comme diététicien nutritionniste.

Diplômé d'état il agit sur les territoires de Tréglamus, Guingamp, Plélo et Belle Isle en Terre

Je suis diététicien. Et j'adore manger ! Je vous accompagne à tous les stades de votre vie en préventif et curatif, notamment pour des excès de cholestérol LDL ou triglycérides, diabète, atteintes cardio-vasculaires, dérèglements hormonaux, grossesse/allaitement, accompagnement de la personne âgée, suivi post opératoire, chimio et radiothérapie, dénutrition, travail de nuit ou horaires décalés, accompagnement au sevrage tabagique, pratique sportive, alimentation équilibrée de l'enfant et adolescent, et bien sûr la perte ou prise de poids. Les soins diététiques sont pris en charge par votre mutuelle complémentaire.

Pour prendre rendez-vous en cabinet ou à domicile vous pouvez contacter Laurent au 06 10 01 59 42 ou par mail brichetdiet22@gmail.com



Vincent L'ANTON : Paysagiste

Vincent L'Anton, 33 ans, Cocognard depuis cinq ans, vient de créer son entreprise de paysagiste, accompagné et aidé financièrement par l'association Initiatives Pays de Guingamp. En possession d'un bac professionnel Travaux paysagers, passé au lycée de Saint-Ilan, à Langueux, et riche de quatorze ans d'expérience (dont douze chez Sylvain Pédron, à Trémuson), il propose de la création : conception de jardins (massifs, aménagements de cour, etc.), pose de clôtures, de piliers, de portails, de terrasses, de pavés, et même d'escaliers. Il propose également de l'entretien, avec la tonte de pelouse, la taille de haies, etc.

Les devis sont gratuits et il se déplace dans un rayon de 60 km. Contact : lantonvincent@laposte.net ou 06 78 97 22 19.



Emmy WALTER SERRE : Estéticienne

Emmy Walter Serre s'est installée depuis le 17 décembre 2019 comme esthéticienne et praticienne bien être sur notre commune.

Riche de 8 ans d'expérience dont 4 ans dans un SPA de la région lannionaise, elle fait le choix d'aménager une pièce dédiée aux soins dans sa maison d'habitation qu'elle et son mari ont rénové au Mézou. Pour Emmy : « s'installer à la campagne permet aux personnes qui n'osent pas aller en institut d'accéder au massage bien-être en toute simplicité »

Si elle propose des soins esthétiques (épilations, maquillage, soins du visage) pour les femmes et les hommes ; elle souhaite aussi développer le massage grâce aux différentes formations qu'elle a suivies. Il est pour Emmy important « que les personnes soient à l'écoute de leur corps et à travers le massage retrouvent un calme intérieur. »

La gamme de produits utilisée est une gamme bio, végan, éco responsable et très respectueuse de la peau.

N'hésitez pas à consulter la page facebook Emm&vous pour la carte des prestations ainsi que l'offre mensuelle !!!!

Contact : emmetvous@laposte.net - 06 40 75 59 15



Rachel QUERE : Architecture

Rachel Quéré vit sur la commune à Crech Ar Maout depuis 6 ans. Depuis le 2 janvier 2020, elle s'installe sous le statut d'autoentrepreneur (tout en gardant une activité dans le cabinet d'architecte où elle exerce).

Riche de 20 ans d'expérience dans le bâtiment, elle se propose de vous accompagner dans votre construction ou rénovation de l'avant-projet jusqu'au permis de construire.

Rachel a travaillé en bureau d'étude, cabinet d'architecte sur des projets variés : maisons individuelles, commerce, établissement recevant du public, bâtiments industriels mais sa nouvelle activité s'adresse essentiellement à des particuliers. Rachel souhaite accompagner chaque client pour : « réaliser un projet personnalisé au plus proche des souhaits des clients tout en respectant leur budget ».

Rachel se propose de rencontrer ses clients à leur domicile en s'adaptant à leurs disponibilités. Ses honoraires varient selon l'étude à réaliser. Possibilité de devis.

Contact : Rachel Quéré - qr.architecture@yahoo.com
06 70 39 83 58



Marine PEILLET : Photographe

Depuis 2017, je mets en lumière les grands moments uniques d'une vie : un mariage, un anniversaire, l'arrivée d'un nouveau membre dans votre famille, grossesse, enfants,... Photographe professionnelle spécialisée dans le domaine du mariage et des nouveaux nés, je réalise des photos naturelles, spontanées et à votre image. Je privilégie le travail en extérieur pour composer avec la nature mais je possède également tout le matériel nécessaire pour les photos de bébés qui se réalisent en intérieur.

Contact : Marine Peillet tél. 07 81 83 67 03 ; marine.peillet@gmail.com ; peillet-photographie.fr/



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque compte 50 familles abonnées

La composition de l'équipe de bénévoles reste inchangée. Les 10 bénévoles très dynamiques sont toujours prêtes à partager un moment de convivialité avec les lecteurs.

Les 4 classes de l'école primaire sont accueillies une fois par mois afin que les élèves puissent emprunter un livre pour le lire à la maison.

Cette année fût riche en animation :

En début d'année il y eu l'animation noir et blanc : qui comprenait la découverte et la lecture de livres en noir et blanc, suivis de quelques jeux de société en noir et blanc bien évidemment.

Nous avons accueilli une exposition conte en Haïku, prêté par la BCA (Bibliothèque des Côtes d'Armor). Les CM2 ont travaillé sur ce modèle de poème, ils ont par la suite écrit leur propre Haïku et les ont exposés à la bibliothèque.

Pour Pâques une vingtaine d'enfants sont venu à la recherche des œufs cachés parmi les livres.

Sur les vacances de la Toussaint il y a eu un après-midi jeux sur le thème Halloween. Ces jeux ont été prêtés par la ludothèque Planète Enchantée de Belle Isle en Terre.

Ensuite pour préparer la venue de Noël, un après-midi a été consacré à la réalisation d'un calendrier de l'avent.

Nous avons accueilli l'exposition de photos à énigmes proposé

par le club Regard et Objectif de Ploumagoar. Sur le thème des chansons et films anciens mais indémodables. Ce fut l'occasion de stimuler sa mémoire.

Pour finir cette belle année nous avons proposé un concours de dessin sur le thème de « Noël en friandises ». Les quinze participants ont reçu un livre pour récompense.

La BCA nous aura prêté plusieurs outils tel qu'un Kamishibai, l'exposition conte en Haïku, une malle polar et une malle noir et blanc. Certains nous ont servis de support pour les animations.

Nous vous invitons à venir sur place consulter l'ensemble des ouvrages ainsi que les derniers achats. La BCA complète ce stock en nous prêtant régulièrement des ouvrages (livres, DVD, CD...)

L'abonnement pour une famille est de 8 euros, pour une durée d'un an.

Les horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00



VOUS SOUHAITEZ VENDRE ?
VOUS VOULEZ ACHETER ?
JE SUIS A VOTRE ECOUTE...



SAFTI

Stéphane
ORY

stephane.ory@safti.fr

- LANNION
- PERROS-GUIREC
- GUINGAMP

07 82 66 05 10

L'École

L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE A ENTAMÉ L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 AVEC UN EFFECTIF DE 85 ÉLÈVES.

Quelques mouvements ont eu lieu depuis la rentrée avec 4 départs et 4 arrivées.

- 20 élèves sont scolarisés dans la classe de TPS – PS – MS . Ils sont accueillis par Mme Audrey Connan (enseignante) et Mme Véronique Teurnier (ATSEM).
- 20 élèves font partie de la classe de GS – CP. Les élèves sont encadrés par Mme Delphine NEDELEC (enseignante et directrice), déchargée le mardi par Mme Tiphaine Gautier. Elles sont assistées par Mmes Elodie Réaud, Constance Huet et, depuis janvier, Elodie Kerhervé qui remplace Mme Huet pour congé maternité.
- 22 élèves fréquentent la classe de CE1 – CE2. Deux enseignants se partagent la classe, Mr Jérôme Hamelin (le lundi et le mardi) et Mme Tiphaine Gautier (le jeudi et le vendredi). Ils sont assistés par Mme Marie-Paule Chauviré (AVS) le mardi et le vendredi.
- 23 élèves font partie de la classe de CM1 - CM2, encadrée par Mr Franck Morice (enseignant).

Quotidiennement, Mmes Elodie Réaud et Constance Huet assurent l'accueil des enfants en garderie, ainsi que l'accompagnement des plus jeunes à la cantine, avec Mmes Véronique Teurnier et Jeannine Le Gall. Cette dernière s'occupe également de la cantine et de l'entretien de l'école. Les repas sont assurés par Mme Laila Derrien.

L'équipe enseignante et communale fonctionne en cohérence et en confiance. Les échanges sont en effet permanents au sein de l'école. Le professionnalisme et la bienveillance de tous garantissent le meilleur accueil possible pour les élèves et leurs familles.

La présence de Nelly Henry et de Ghislaine Ruchon est également une grande chance pour l'école. Par le biais de l'association « Lire et Faire lire », elles interviennent chaque semaine pour partager des temps de lecture très appréciés des élèves de Grande Section . Elles assurent également l'accueil des classes à la bibliothèque municipale.

De par sa taille, l'école de Tréglamus est résolument une école à taille humaine. Les effectifs raisonnables permettent à l'équipe pédagogique d'être au plus près des problématiques de chacun des élèves.

L'organisation et le dimensionnement de l'école permettent aux enfants de s'épanouir dans un climat de confiance et de travail.

Grâce aux actions organisées par les parents impliqués au sein de l'amicale laïque, et au soutien de la mairie, de nombreux projets pédagogiques voient le jour tout au long de l'année.

- Sorties piscine pour les élèves du CP au CM2,
- Sorties cinéma pour les classes du CP au CM2 (3 séances dans l'année pour découvrir de nouveaux univers),
- Rencontres USEP (sport scolaire) et prêt de matériel pour toutes les classes.

La Vie Municipale



Les élèves participent également aux cérémonies du 11 novembre. Les CM ont entamé depuis 2015 un travail de mémoire autour de la Première Guerre Mondiale.

La fin d'année 2018/2019 avait été riche en projets.

- **PS/MS/GS** : de nombreuses activités et sorties en lien avec l'environnement : Smittred (tri des déchets), sortie à l'écocentre à Pleumeur Bodou, sortie « Rivière » à Belle Isle en Terre
Le spectacle « Pitou, l'enfant roi », proposé par la Compagnie Les 3 Chardons, a réuni les enfants de la PS au CE2.
 - **PS/MS/GS** : Rencontres USEP (athlétisme et randonnée)
 - **CP/CE1** : Rencontres USEP (Cross, randonnée)
 - **CE2/CM** : Rencontre USEP (Cross, Kinball)

 - **CP/CE1** : Classe rivière à Belle Isle en Terre (2 jours et 1 nuit)
 - **CE2/CM1/CM2** : Cycle voile à Perros-Guirec, journée Sciences à la Cité des Télécomset sortie Vélo à la journée. La semaine bretonne a également été reconduite en juin dernier. Elle a concerné tous les élèves de l'école. Initiative pédagogique unique dans le département, elle invite les élèves de l'école à rencontrer la culture bretonne. Toponymie, chants, danse, cours de breton, histoire, géographie, littérature... De nombreux thèmes sont ainsi développés et permettent aux élèves de découvrir leur patrimoine culturel. Cette année, les élèves ont également participé à des initiations au russe, au japonais, à l'allemand, à l'espagnol et au catalan.
- Lors de ce premier trimestre de l'année scolaire 2019/2020, beaucoup d'activités ont déjà été proposées aux enfants :
- Participation au Cross de la Solidarité, du CP au CM2, à Plélo (octobre),
 - Cycle Piscine à Guingamp pour les classes du CP au CM2 (de mi-octobre à fin novembre),
 - Séance cinéma « Jour de fête » de Jacques Tati pour les CP, CE et CM (novembre),
 - Sortie à la Ferme pédagogique à Pont Melvez au mois d'octobre pour les PS/MS et les GS/CP
- Enfin, les enfants ont pu assister au spectacle de Noël « Les Trois éternuements » de la Compagnie Liratouva, offert par l'Amicale Laïque. Le traditionnel goûter, offert par

La Vie Municipale

la municipalité, a été suivi par la découverte des cadeaux de Noël (Amicale Laïque) déposés par le Père Noël dans les classes.



Grâce au soutien des parents d'élèves et de l'amicale laïque, les nombreux projets envisagés vont voir le jour lors de ce premier semestre 2020 :

- Rencontre kinball pour les CE/CM (janvier) et jeux d'opposition
- Spectacle Lucine et Malo pour les PS/MS et GS/CP (février)
- 2 séances cinéma pour les CP, CE et CM (février et mai)
- Projet Cirque : Les élèves de CM vont réaliser un spectacle de cirque grâce à la participation d'une artiste et des moyens techniques du Carré Magique.
- Sortie rando pour les PS/MS et GS/CP (mai)
- Le cycle Culture bretonne avec l'association Ti Ar Vro
- Cycle Musique pour tous les enfants avec Mr Benoît Prual (Dumiste)
- Sortie à Bréhat fin juin (toute l'école)

Juin 2020 : Pour la cinquième année consécutive, les élèves de l'école bénéficieront d'une semaine « Langue et Culture bretonne ». Elle se terminera par un fest deiz pour les élèves, le vendredi 26 juin 2020 dès 15 H. Les musiciens locaux qui souhaitent y participer sont invités à contacter M. Morice à l'école.

A noter que les élèves vous donnent rendez-vous sur la scène de la salle des fêtes le samedi 2 mai 2020 pour un grand fest noz organisé au profit de l'école.

Nous invitons les parents qui souhaitent inscrire leur enfant en septembre 2020 à venir nous rencontrer, afin de leur faire découvrir les richesses de notre école.



Chris' pizzas

**Vente de pizzas
à emporter**

tous les mardis soir sur la place du bourg

06 75 53 96 75

TAXI DES TROIS VERSANTS

Marie-Christine et Samuel THOMAS

Transport médical assis conventionné

6, rue Restourneç - **22540 TREGLAMUS**

02 96 45 27 76 - 06 08 77 56 37

Etat civil 2019

Naissances

HAMELIN Alban • né le 01/01
 PORCHER Loeiz • né le 08/01
 DHONT Nathan • né le 13/01
 ROUSSELY Emilie Marie • née le 14/02
 FACQUEZ Valentin • né le 19/02
 LE COUSTER MORDELET Ambre • née le 28/02
 COSSIN Élouan • né le 28/04
 GUIVARCH Gwenaëlle Mia • née le 07/06
 HAMEURY Lily Gaëlle Marie • née le 17/06
 LE FLEM Eden • né le 09/07
 SAUVAGE Kayden Geoffray • né le 29/07
 THIBAUT Tom • né le 01/10
 GORON Juliann Michel Yann • né le 06/10
 MOUNIER Macéo Michel Benjamin • né le 25/11



Pacs

Signature de 2 PACS en 2019

Mariages

CLOAREC Sébastien et BENOIT Clémentine • 01/06
 MARTIN-PRÉVEL Charles Marie Antoine Lawrence et DE LAUZANNE
 Floriane Elisabeth Jeanne Marie • 26/07
 BOULANGER Kilian Auguste Gustave Thierry et BERTHELON Charline
 Anne-Marie Jacqueline • 31/08
 GROT Franck et THOMAS Lara Martine • 07/09
 LE BIHAN Arnaud Laurent et LE SAUX Éloïse • 22/12



Décès

GEFFROY Jean Claude • 11/01
 TROEL Patrick Paul Marie • 03/02
 BESCONT Jean-Claude • 31/03
 BÉCHER Patrick Victor Michel Nicolas • 05/04
 DANIEL René, Jean, Marie • 01/06
 RADENEN Roger Yves Marie • 03/07
 DERRIENNIC Céline Marie Victorine JOUANARD • 10/07
 SOUTON Firmène Marie Thérèse PETETIN • 05/11

Nécrologie

AIME CAZOULAT

Aimé est né le 07 janvier 1953 à Plougouven. Il vient s'installer très vite à Tréglamus en 1979. Il s'investit dans la vie communale en participant au fonctionnement de l'amicale laïque et du comité des fêtes. De 1983 à 1989, il sera élu conseiller municipal et sera responsable de l'élaboration du bulletin municipal. Aimé avait 2 enfants. Sa carrière, il l'a consacré à l'automobile. Dans un premier temps comme mécanicien puis il s'est formé en tant qu'expert auto. Il avait son propre cabinet à Saint-Brieuc. Aimé était à la retraite depuis 5 ans. Il fera aussi la connaissance de Thérèse en 2005 et passait des jours paisibles et heureux entouré de sa famille.

Malheureusement, la maladie est venue troubler leur bonheur. Aimé est décédé brutalement à 66 ans, après une dizaine de jours d'hospitalisation. Nous renouvelons nos sincères condoléances à la famille.

DENIS LE BOURDON

Denis est né le 13 avril 1945 à Tréglamus au village de Comore. En 1964, il épouse Josette. Ils auront une fille Valérie. Denis était un amoureux de la nature. Il aimait faire de longues balades et randonnées. Expert en mycologie, il a été à l'initiative de l'exposition mycologique qui a lieu chaque année à la fin du mois d'octobre et qui est devenue au fil des années l'évènement mycologique incontournable en Bretagne et cela depuis 30 ans. Investit également pour sa commune en gérant l'association des randonneurs du Jaudy, il crée la section des mycologues des Côtes d'Armor. Denis était un randonneur mycologue, un homme qui prenait son temps pour marcher et observer la nature.

Malheureusement, la maladie a frappé Denis ; il a dû intégrer le foyer Beau Chêne ces dernières années. Il est décédé le 16 décembre 2019 des suites de sa maladie à l'âge de 74 ans. Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille.

PATRICK TROEL

Décédé à l'âge de 67 ans, Patrick Troël était une figure incontournable de la commune. Très investi, il a participé à la création de l'amicale laïque, a été membre du comité de jumelage de Kilgarvan (Irlande), a participé à la vie du club de foot de l'UST durant de nombreuses années, d'abord en tant que joueur puis entraîneur, secrétaire et président. Après son licenciement à l'AOIP, il a pris le Verdelet en 1986. Le café est devenu un lieu incontournable de rencontre et de culture. Bar tabac, restaurant ouvrier, banquet, concerts... Nombreux sont ceux qui se souviennent des soirées tardives où de nombreux projets allaient y naître ; notamment l'association Superfuzz dont il est à l'origine de sa création en 1992. Il avait pris sa retraite en 2013 au village de Pen-An-Hoat et il avait créé, avec Maryvonne, 2 chambres d'hôtes. Nous renouvelons nos sincères condoléances à Maryvonne, Pascale et Amélie.

ROGER RADENEN

Roger est né le 06 octobre 1938 au village de Pen-An-Hoat où il a grandi dans la forge de ses parents. Il fait ses études à l'école communale puis au lycée Henry Avril à Lamballe.

En juillet 1956, il intègre les compagnons de France pendant 2 ans comme mécanicien.

En 1958 vient l'appel sous les drapeaux. Fin février 1960 il rejoint l'Algérie où il restera jusqu'en janvier 1961.

Au retour de son service, il revient à la forge parentale avant de s'installer au bourg comme mécanicien de 1969 à 1999. Roger était très investi pour sa commune. En 1968, il a été à l'initiative de la création du comité des fêtes ; il en sera président pendant 9 ans. A la retraite, Roger s'est engagé dans la vie communale, il a fait 2 mandats de 2001 à 2014, l'un comme Maire-Adjoint et l'autre comme conseiller municipal. Il a aussi été élu communautaire.

Roger était très disponible pour la population et très à l'écoute.

Il avait aussi 2 passions : la chasse sur les terres communales et dans le lot pour la chasse à la palombes ainsi que le ski

Atteinte par la maladie, Roger s'est éteint le 03 Juillet 2019. Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille.



LES JOURS DE COLLECTE

Collecte sélective (emballages) : toutes les deux semaines
Collecte des ordures ménagères : toutes les deux semaines

COMMUNES	SECTEURS	COLLECTE SÉLECTIVE	ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES
BÉGARD	Sauf Trézélan et Guénézan	Lundi	Lundi
BÉGARD	Trézélan et Guénézan	Mardi	Mardi
KERMOROCH		Vendredi	Vendredi
PÉDERNEC		Vendredi	Vendredi
SAINT-LAURENT		Mardi	Mardi
SQUIFFIÉC		Jeudi	Jeudi
TRÉGLAMUS		Mercredi	Mercredi
TRÉGONNEAU		Jeudi	Jeudi

LES JOURS FÉRIÉS

Les jours fériés sont travaillés sauf :

JOURS FÉRIÉS	SECTEURS	DATES DE REPORT
Mercredi 1 ^{er} janvier	Tréglamus	Samedi 4 janvier
Vendredi 1 ^{er} mai	Kermoroch et Péderneac	Samedi 2 mai
Vendredi 25 décembre	Kermoroch et Péderneac	Samedi 26 décembre



PLUS D'INFOS
SUR LE SITE DE L'AGGLO

La collecte des déchets 2020

SECTEUR DE BÉGARD DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
1 M	1 S	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 V	3 L	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 V	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 J	9 D	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 L	13 J	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 V	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 V	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D
27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 J	30 L	30 M	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 M	31 M	31 D	31 D	31 V	31 L	31 L	31 S	31 S	31 J	31 J

Les bacs doivent être présentés à la collecte, sur le domaine public en limite de chaussée, pour 6h du matin ou la veille au soir. Les bacs doivent être maintenus dans un état constant de propreté par l'usager.

■ COLLECTE SÉLECTIVE ■ COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ■ JOURS FÉRIÉS ▲ JOURS DE REPORT

Guingamp-Paimpol Agglomération À VOTRE SERVICE

Où ? ... Quand ?
Retrouvez les 6 déchèteries sur le territoire de votre agglomération !

DÉCHÈTERIE DE PAIMPOL		LA LANDE BLANCHE, 02 96 20 91 39					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
TOUTE L'ANNÉE	8h30-12h00 14h00-18h00	8h30-12h00 14h00-18h00	8h30-12h00 14h00-18h00	8h30-12h00 14h00-18h00	8h30-12h00 14h00-18h00	8h30-12h00 14h00-18h00	
DÉCHÈTERIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX		ZA LE QUINQUIZIOU, 02 96 95 10 02					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
TOUTE L'ANNÉE	9h00-12h00 13h30-17h30		9h00-12h00 13h30-17h30	9h00-12h00 13h30-17h30	09h00-12h00 13h30-17h30	9h00-12h00 13h30-17h30	
DÉCHÈTERIE DE BÉGARD		KER AR CHALVEZ, 02 96 45 34 42					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
TOUTE L'ANNÉE	8h30-12h00 13h30-18h00	8h30-12h00 13h30-18h00	8h30-12h00 13h30-18h00		8h30-12h00 13h30-18h00	8h30-12h00 13h30-18h00	
DÉCHÈTERIE DE SAINT-AGATHON		7 RUE ARGOAT, 02 96 21 20 85					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
TOUTE L'ANNÉE	8h30-12h00 13h30-17h45	8h30-12h00 13h30-17h45	8h30-12h00 13h30-17h45	8h30-12h00 13h30-17h45	8h30-12h00 13h30-17h45	8h30-12h00 13h30-17h45	
DÉCHÈTERIE DE BOURBRIAC		ROUTE DE KÉRIEN, 02 96 43 64 91					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
DE MAI À SEPTEMBRE	13h30-18h00		8h30-12h00 13h30-18h00		13h30-18h00	8h30-12h00 13h30-18h00	
D'OCTOBRE À AVRIL	13h30-17h30		8h30-12h00 13h30-17h30		13h30-17h30	8h30-12h00 13h30-17h30	
DÉCHÈTERIE DE CALLAC		ZA DE KERGUINOU, 02 96 45 89 11					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
TOUTE L'ANNÉE	8h00-12h00 14h00-18h00		8h00-12h00 14h00-18h00		8h00-12h00 14h00-18h00	8h00-12h00 14h00-18h00	



LA QUALITÉ DU TRI, ÇA COMPTE

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Emballages en verre
Bouteilles en verre (sauf les bouchons) / Bocaux, flacons et pots en verre (sauf les couvercles)

Ordures ménagères
Papiers sales ou gras, couches-culottes, essuie-tout, cotons-tiges / Restes alimentaires et petits objets en plastique

EN SAC

EN VRAC

Cartonnets et briques
Briques alimentaires et cartonnets

Emballages en métal
Boîtes métalliques et aérosols / Petits alus

Tous les papiers
Prospectus, magazines et journaux (papés de leur film plastique)

Emballages en plastique
Bouteilles et flacons plastiques / Emballages souples et sacs plastiques / Pots, barquettes, tubes en plastique, etc.

Pour réduire vos déchets, des kits de compostage sont en vente en déchèterie

Guingamp Paimpol
AGGLOMÉRATION



Demande de carte nationale d'identité (CNI) ou d'un passeport

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1580>

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.



LES MAIRIES ÉQUIPÉES LES PLUS PROCHES SONT :

- Guingamp
- Bégard
- Pontrieux
- Callac

Le décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013 a modifié à compter du 1er janvier 2014 la durée de validité des Cartes Nationales d'Identité (CNI) délivrées aux personnes majeures.

La durée d'une CNI est désormais de 15 ans pour les majeurs et de 10 ans pour les mineurs et cet allongement de 5 ans concerne :

- Les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014
- Les CNI délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 aux personnes majeures à la date de délivrance.
- Pour ces dernières, aucune démarche particulière n'est nécessaire, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.
- La carte nationale d'identité est gratuite si restitution de l'ancienne carte.

Présence obligatoire du titulaire (majeur ou mineur) au dépôt de la demande

À savoir :

- La durée d'un rendez-vous est de 20 minutes environ.
- Chaque demande de carte d'identité ou de passeport doit faire l'objet d'une demande spécifique.
- **Merci de vous présenter 10 minutes avant l'horaire confirmé de votre rendez-vous. Si vous vous présentez en retard à votre rendez-vous, celui-ci pourrait être reporté à une date ultérieure.**
- Les dépôts de demande de carte d'identité et de passeport se font exclusivement sur rendez-vous, via cette plateforme ou par téléphone.
- **Assurez-vous d'avoir un dossier complet lors de votre rendez-vous. Tout dossier incomplet entraînera un nouveau rendez-vous.**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- **Le formulaire de demande de Carte Nationale d'Identité (CNI)** ce formulaire est disponible en ligne ou il peut être complété avec l'agent le jour du rendez-vous. **Vous devez connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur.**
- **Deux photos d'identités récentes** normalisées
- Si vous ne possédez pas encore de CNI ou de passeport (première demande), ou que votre CNI ou votre passeport a expiré depuis plus de 5 ans : copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois au moment du dépôt de la demande.
- **Si vous avez perdu votre CNI ou qu'on vous l'a volée.**
 - La copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois au moment du dépôt de la demande
 - Une déclaration de perte ou une déclaration de vol
 - Un timbre fiscal de 25€
- **Pour un renouvellement**, (CNI ou passeport en cours de validité), le présenter lors de votre rendez-vous
- **Justificatif de domicile récent en original** (avis d'imposition, facture d'énergie ou de télécommunication **de moins d'un an...**). Celui-ci doit être impérativement au nom du demandeur et se rapporter au domicile. Les personnes mariés ou pacsées peuvent produire un justificatif au nom du conjoint.
- **Pour les personnes majeures hébergées**, justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an, une copie de sa pièce d'identité et une attestation datée manuscrite de l'hébergeant démontrant un hébergement stable de plus de trois mois.
- **Pour les enfants en cas de garde alternée** : joindre les deux justificatifs de domicile et CNI des pères et mères, ainsi que le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale + l'autorisation écrite du parent non-présent pour l'établissement de la carte. Le mineur doit être accompagné par un représentant légal muni de sa pièce d'identité, exerçant l'autorité parentale.
- **Pour les personnes veuves** souhaitant en faire mention sur leur carte : acte de décès du conjoint.

LE GALL Terry
 Étagage Lamier Épareuse Prestation
 d'ensilage
 3 Saint Jean
 22540 LOUARGAT
 terry-le-gall@hotmail.fr
 06.33.76.46.26 02.96.43.71.05

ETA LE GALL Terry
 Lamier - Épareuse Prestations d'ensilage

Embellécour

Z.A. de Maudez
 22 540 PEDERNEC
 02 96 44 71 55
 le-verger.paysagiste@wanadoo.fr

Aménagement
 de cours
 Pavage
 Enrobé

UST

POUR CETTE SAISON 2019-2020, UNE ÉQUIPE EST ENGAGÉE EN TROISIÈME DIVISION DE DISTRICT.

Avec une troisième place à la trêve, les résultats sont encourageants grâce à un effectif impliqué. Le succès de la tartiflette de février, des fêtes communales et la présence de nombreux spectateurs permettent au club d'avoir un aussi bon bilan financier que sportif. L'UST vous donne rendez-vous le 7 MARS pour un concours de boules bretonnes ainsi qu'aux fêtes estivales. Et bien évidemment le dimanche au stade.



Le relais paroissial

Lors des premières semaines de l'année, le relais paroissial de Tréglamus vous présente les meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous incite aux changements qui vont vers les bonnes résolutions en famille, au travail, loisirs et vacances.

Le relais est toujours prêt à vous accompagner au mieux lors des étapes importantes de la vie : baptême, confirmation, 1^{ère} communion, mariage et obsèques et qui touchent notre intérieur personnel.

Ces moments sont aussi des temps forts de convivialité et d'échanges au sein des familles.

Comme tous les ans, le pardon s'est bien déroulé avec une nombreuse participation

Après la procession à travers le cimetière, il y a eu une petite cérémonie sur l'esplanade face à un tantad magnifique agrémenté par l'équipe de « cor de chasse » de Tréglamus et un pot de l'amitié a été offert par la commune. Merci donc à eux et à Mr le Maire.

Au mois de juillet, nous avons pensé célébrer la fête de Ste Anne à l'Eglise pour des problèmes de sécurité et nous nous en excusons auprès des habitants du quartier.

Le Relais



Randonneurs du jaudy 2019

Comme chaque année, Les Randonneurs du Jaudy ont organisé des sorties pédestres tous les dimanches sur les sentiers de la région permettant à chacun de découvrir à son rythme les sites les plus agréables aussi bien en bordure de mer que dans les terres.

Le séjour du mois de mars sur les dunes d'Erdeven a été très apprécié par l'ensemble du groupe.

En juin, nous sommes allés à la découverte des Alpes à Samoens, l'impressionnant cirque du Fer à Cheval avec ses dizaines de cascades, le col et les lacs de Joue Plane, la vue sur le Mont Blanc et tous les sommets enneigés environnants.



Un week end à Penmarch nous a permis d'apprécier les charmes du Sud Finistère et notamment le retour des bateaux de pêche et la criée du Guilvinec.



Cette année après un détour par le Pouliguen en Mars, nous nous rendons dans les Pyrénées au mois de juin.

Un programme annuel de randonnées établi prochainement sera ensuite à votre disposition.

Le bureau

Comité local F.N.A.C.A.

CETTE ANNÉE, NOUS DÉPLORONS DEUX DÉCÈS : ROGER RADENEN ET JEAN-CLAUDE GEFFROY.

Le nombre d'Adhérents reste inchangé suite à l'inscription des veuves. Comme chaque année le comité sera présent pour la cérémonie du 19 mars à 14h30 et ensuite dans les communes voisines. Une STELE a été inaugurée le 23 mars en présence de nombreuses délégations.

Président Robert MAZO



Club ar degemer mad

TOUS LES 1^{er} LUNDIS DE CHAQUE MOIS À PARTIR DE 14 HEURES, DANS LA SALLE DU TERRAIN DES SPORTS, VENEZ REJOINDRE NOTRE CLUB, L'AMBIANCE EST DÉCONTRACTÉE ET CHALEUREUSE.

Chacun ou chacune peut trouver son activité préférée : jeux de boules, cartes, jeux de sociétés et la marche pour les courageux et surtout « papoter » entre nous. Nous serions ravis si vous veniez simplement pour partager un bon goûter avec du pain accompagné de pâté breton et pour finir du café, chocolat, thé et des crêpes faites maison.

Cette année, nous avons programmé une journée phare en car au mois de Juin pour visiter « Le balcon d'Emeraude » qui sont Saint-Malo et Dinard.

Le repas du Club se fera juste avant les vacances, et le bal le 19 juillet 2020

Le concours inter-clubs de boules aura lieu le 5 juin 2020 à Tréglamus cette année.

Dans les activités du Club pour l'année 2020, nous avons programmé une soirée crêpes le 7 Mars et un Feiz-Deiz le 20 Septembre.



COUVERTURE - CHARPENTE
ZINGUERIE - BARDAGE - RAMONAGE

Sylvain
PICHOUREN
COUVERTURE

3 Pen An Hoat 22540 TRÉGLAMUS
02.96.38.31.72 - 06.79.68.88.48
s.pichouren@hotmail.fr


CHAMBRES D'HÔTES
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Maryvonne Troel

33 PEN AN HOAT
22540 TRÉGLAMUS
Mail : patrick.troel@orange.fr

TÉL : 02 96 92 02 93 - 06 77 14 51 82



Association des chasseurs

UNE HISTOIRE DURABLE.....

Notre SCC (Société de chasse communale) a été déclarée au Journal Officiel de la République Française le **30 septembre 1946** sous la dénomination "**LA SAINT HUBERT de TREGLAMUS**" puis depuis le **1er septembre 1985** "**ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET CHASSEURS DE TREGLAMUS**" avec pour objet : répression du braconnage, protection du gibier et destruction des animaux nuisibles à l'agriculture et au gibier. Notre doyen **Robert MAZO** (premier permis en **1957**) nous rappelle les présidents qui se sont succédés depuis la création de la SCC : **Ernest ROBIN** (fondateur), **Marcel Le BOURDON**, **Jean SEBILLE**, **Yves PRIGENT**, **Jean François BORNET**. La SCC est actuellement présidée par **Yves PRIGENT**.

Malgré les aléas et les difficultés (climatiques, maladies, prédateurs, diminution régulière des habitats, multiplication de

chasses privées ...) notre société continue tant bien que mal à maintenir une activité normale de chasse (27 sociétaires et actionnaires). Assurant également la sauvegarde du rare gibier subsistant, par des actions ciblées (Lâchers, réduction voire suspension des prélèvements, comptages des populations, régulation des nuisibles tels que sangliers, ragondins, blaireaux, choucas ...) Ces actions sont récompensées et visibles à long terme sur la commune pour le plaisir de tous avec la réapparition des espèces, avec notamment le lièvre cette année. D'autres actions seront menées dans cet esprit renard, lapin, faisans, perdrix etc....

La SCC profite de cet espace pour remercier tous les habitants de la commune du bon accueil réservé aux chasseurs.

Breizilois Darts (fléchettes électroniques)

Le club de fléchettes électroniques, composé de six joueurs amateurs, participe de nouveau au championnat local pour la saison 2019-2020, auprès de la Fédération Française de Fléchettes Electroniques, France Darts, basée à Saint-Malo, avec pour but la qualification pour les championnats de France organisés en Juin Prochain à la Rochelle.

Le club organise à nouveau son tournoi annuel de fléchettes électroniques : la 8ème édition de l'Open du Trégor. Ce tournoi a permis de reverser à l'association La Pierre le Bigaut Mucoviscidose, la somme de 780 € en 2019 grâce à l'organisation d'une tombola lors de l'Open. Nous espérons encore réaliser une belle édition en 2020 avec de nombreux participants et visiteurs.

Nous tenons à remercier nos bénévoles ainsi que la municipalité et nos sponsors, qui nous permettent chaque année, d'organiser de belles festivités.



Remise des polos au BDS Pédervec

La Présidente Aurélie Daniel et le bureau Erwan Prigent (vice-président), Karine Prigent (secrétaire) et Cyrille Daniel (trésorier)

Vincent L'ANTON
PAYSAGISTE - CRÉATION & ENTRETIEN

- Pose de clôtures
- Piliers et portails
- Terrasses, pavés, escaliers
- Conception de massifs
- Contrat d'entretien

22540 TRÉGLAMUS
06 78 97 22 19
lantonvincent@laposte.net

Alain Tonnellier
Maçonnerie, carrelage
Neuf et rénovation
22540 Tréglamus

02 96 21 26 77 • 06 80 26 54 50
<http://www.alain.lesateliers.org>

Comite des fetes



Je me permets par ce message, de remercier les bénévoles qui ont permis de réaliser différentes festivités sur notre commune, les concours de belote, de boule, les fêtes communales avec le soutien du Cel'ty, de Breizilois Darts et de l'UST.

Je souhaite aujourd'hui laisser ma place mais faute de reprenneur je suis obligé de mettre en sommeil le Comité des Fêtes. J'invite donc une personne motivée à se manifester pour pouvoir perpétuer l'animation de notre commune et apporter, peut-être, de nouvelles idées.

Jean-Noël LE GALL, Comité des Fêtes

L'Amicale Laïque

Quel est le rôle de l'Amicale ?

C'est une association qui permet de financer les activités scolaires proposées par l'équipe enseignante de l'école publique de Tréglamus, pour l'ensemble des élèves.

Pour cela, des événements sont proposés tout au long de l'année scolaire pour récolter des fonds.

L'Assemblée générale du 27/09/2019 :

Le bureau actuel poursuit son engagement et accueille Morwenna DAUGUET au poste de vice secrétaire.

La trésorière nous a fait le bilan de l'année 2018/2019 en reprenant l'ensemble des activités effectuées par nos enfants dont le montant s'élève à 8 203.11 euros.

Le programme des activités prévues pour 2019/2020 :

L'équipe enseignante nous a fait part de leurs différents projets et le coût prévu s'élève à 7 765 euros, dont les suivants :

Le programme des événements organisés pour 2019/2020 :

Les manifestations prévues sont les suivantes :

- Vente de Gavottes / Chocolats : décembre 2019
- Vente de plats préparés : février 2020
- Repas couscous : 28/03/2020
- Fest Noz : 02/05/2020
- Fête de l'école et repas de fin d'année avec tirage de la tombola : 27/06/2020

L'ensemble du bureau souhaite remercier toutes les personnes qui s'engagent lors des manifestations, et rappelle que nous avons toujours besoin autant de bénévoles...



BOULANGERIE PÂTISSERIE

Scaviner

16, avenue des Prunus
22540 Louargat
Tél. : 02 96 43 13 80
Mail : boulangerie.scaviner@wanadoo.fr

SARL POUAPON

**Couverture - Zinguerie
Isolation - Bardage - Velux**

15 rue Zunadery
TREGLAMUS

N° SIRET: 491 382 966 00027

06.10.91.26.49 / 02.96.44.28.61

Le Calendrier des fêtes 2020

FEVRIER

Samedi 01 : Soirée Crêpes des Chasseurs
Samedi 08 : Soirée Tartiflette UST

MARS

Samedi 07 : Soirée Crêpes Club du 3ème Age
Jeudi 19 : Commémoration FNACA
Samedi 28 : Repas Couscous Amicale Laique

AVRIL

Vendredi 03-Samedi 04-Dimanche 05 : Open Fléchettes Breizlois
Darts
Vendredi 26 : Concours de boules inter club, Club 3ème Age

MAI

Samedi 02 : Fest-Noz Amicale Laique
Samedi 09 : Concert Superfuzz
Samedi 30-Dimanche 31-Lundi 1er Juin : Fêtes communales

JUIN

Samedi 27 : Amicale Laique- Fête de l'école

JUILLET

Lundi 13 : Moules Frites : Comité des Fêtes et U.S.T - Feu d'artifice

SEPTEMBRE

Samedi 12 : Concours de boules : Vétérans foot
Dimanche 20 : Fest-Deiz Club du 3ème Age

OCTOBRE

Dimanche 25 : Exposition mycologique

DECEMBRE

Samedi 05 : Repas vétérans foot

La vie de la commune

Le 11 novembre



Stèle du 19 mars

Classe rivière



Peinture végétale



Doyen et élus



Calcuette



Couscous



Visite guidée école



Compétition USEP



Repas des anciens



Les bébés de 2019

